

Le programme 2017-2021 en chiffres

Gestion des embâcles :	28 080 €
Amélioration de la diversité des habitats aquatiques (16 km):	502 810 €
Réduction du colmatage (abreuvoirs, pose de clôtures...):	247 171 €
Restauration de la végétation rivulaire (10 km) :	113 556 €
Aménagement de frayères à brochet (3 sites):	29 400 €
Restauration de la continuité écologique (42 ouvrages):	785 707 €
Autres (technicien, études, suivis de travaux, communication) :	513 744 €
TOTAL DU CONTRAT :	2 220 468 €

Financé à 76 % par les partenaires financiers



Passerelle aménagée à Bouessay

Règlementation sur les cours d'eau



La directive nitrates prévoit l'interdiction de tout abreuvement direct dans les cours d'eau à compter du 1^{er} septembre 2017 (sauf en cas d'aménagement spécifique).

Tout exploitant doit se mettre en conformité avec cette directive et mettre en place des aménagements spécifiques pour l'abreuvement des bêtes dans le cours d'eau. Les aménagements du syndicat peuvent faciliter cette transition.



L'entretien de la végétation par le syndicat ne se soustrait pas aux devoirs des riverains d'entretenir les berges sur leur terrain.

L'entretien du lit et de la végétation des berges est de la responsabilité des riverains de parcelles de cours d'eau, selon des modalités précisées dans le code de l'environnement. Les articles L215-14 et R215-2 définissent les objectifs d'un entretien régulier d'un point de vue environnemental.

Partenaires du programme

Partenaires financiers



Partenaires techniques



Nous contacter

Syndicat du bassin de la Vaige : 1 rue Jean de Bueil, 53270 SAINTES SUZANNE ET CHAMMES Téléphone : 02 43 68 11 49
Président : Pascal GANGNAT Mail : sberve-jouanne-vaige-vicoin@orange.fr
Technicien : Xavier SEIGNEURET

www.vaige.portail-bassins-versant.fr



Syndicat du bassin de la Vaige

Programme d'actions 2017-2021 du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

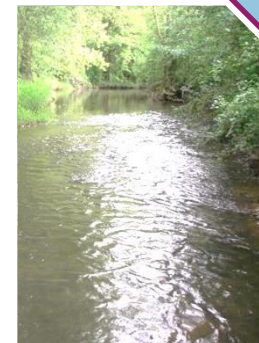
Qui sommes nous ?

Le syndicat de bassin de la Vaige est une collectivité publique, ayant pour compétence la gestion quantitative et qualitative de la Vaige et de ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe.

Le syndicat réalise entre autres, des actions visant à atteindre la bonne qualité écologique des cours d'eau demandée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Pour ce faire, le syndicat a élaboré un nouveau programme d'actions à réaliser sur la période 2017-2021, présenté dans ce document.

Les actions menées se feront en concertation avec les riverains. Une convention sera alors signée entre les parties.



La Vaige à Beaumont-Pied-de-Bœuf

Quelles communes sont concernées ?

Créé le 27 juin 1978, le syndicat regroupe aujourd'hui 16 communes adhérentes au sein de 3 communautés de communes.

Arquenay, Bouessay, la Cropte, la Bazouge de Chéméré, le Bignon du Maine, Chéméré le Roi, Sablé sur Sarthe, Vaiges, Préaux, Beaumont Pied de Bœuf, le Buret, Meslay du Maine, St Denis du Maine, Auvers le Hamon, St Loup du Dorat, St Georges le Flécharde



Le Vassé au Buret



L'Oisillière à la Cropte



La Vaige à Sablé-sur-Sarthe

Exemple d'actions de restauration des habitats aquatiques et de la continuité écologique

Renaturation de cours d'eau



Recharge en granulats dans le lit

Cette action permet notamment de rehausser le niveau de la nappe pour limiter les inondations en aval et de diversifier les écoulements pour une meilleure qualité de l'eau. Les habitats pour la faune aquatique sont également plus diversifiés.

Installation d'abreuvoirs



Pompe à nez sur le Buru

Le piétinement des berges par les bovins dégrade les rives et la qualité de l'eau. Le syndicat propose l'installation de 61 abreuvoirs aménagés sur le bassin, permettant aux bovins de s'abreuver sans dégrader l'environnement (voir directive nitrates au dos).

Entretien de la végétation des rives



Entretien sélectif de la végétation

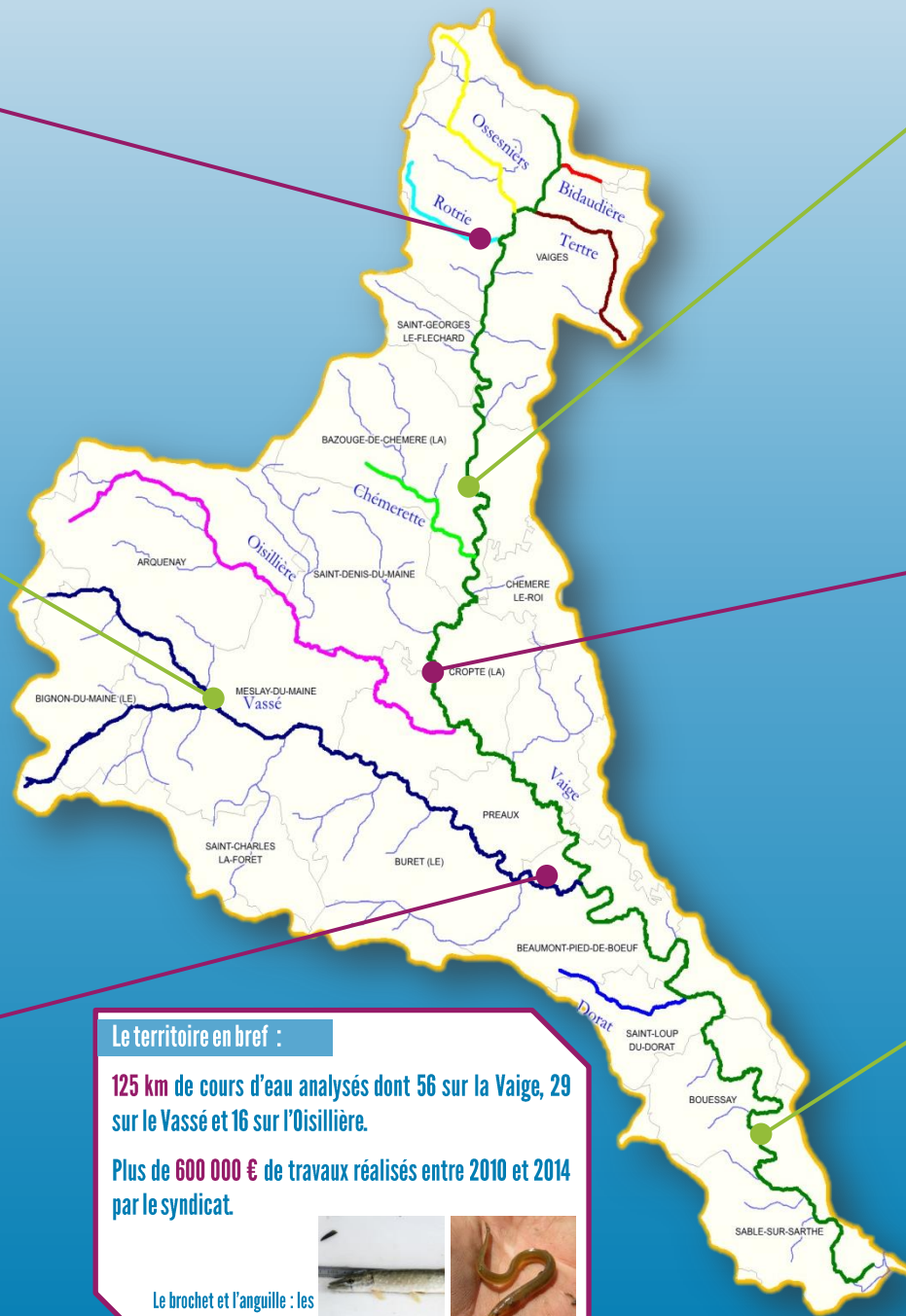
Plusieurs km de berges présentent une végétation dégradée (vieillissante, arbres malades...). La restauration par le syndicat passe par l'entretien sélectif, l'élagage ou la plantation, permettant de restaurer ces habitats et de consolider les berges.

Le territoire en bref :

125 km de cours d'eau analysés dont 56 sur la Vaige, 29 sur le Vassé et 16 sur l'Oisillière.

Plus de 600 000 € de travaux réalisés entre 2010 et 2014 par le syndicat.

Le brochet et l'anguille : les deux espèces cibles du bassin



Rivière de contournement de plan d'eau

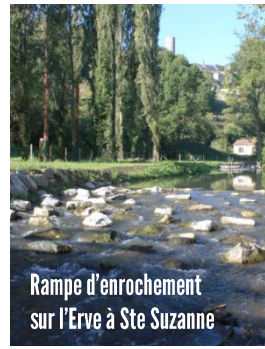
Le plan d'eau de la Bazouge-de-Chéméré présentait un obstacle à la remontée piscicole. Le syndicat, en lien avec la commune, propose le contournement de l'étang par la création d'une rivière pour restaurer la continuité écologique. (action hors CTMA, 2016-2017)



Photomontage de l'aménagement prévu

Aménagement d'ouvrages

De nombreux ouvrages présentent des dénivellés ne permettant pas le franchissement piscicole. En concertation avec les propriétaires et les services de l'Etat, le syndicat prévoit d'aménager 42 ouvrages pour restaurer la continuité piscicole et sédimentaire.



Rampe d'engrochement sur l'Erve à Ste Suzanne

Aménagement de frayère à brochet

Le syndicat propose l'aménagement de frayères pour la reproduction du brochet. Certains secteurs potentiels pour la fraie des poissons sont en effet déconnectés des cours d'eau. Leur reconnexion permet la recolonisation des poissons.



Frayère sur la Vaige à Sablé-sur-Sarthe